



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de Mme MARQUET à M. BONAVIDA.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Convocation en date du 27 août 2024.

Voix pour 13, contre 0, abstention 0

Vu les articles L. 2132-1 et L. 2132-2 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du contentieux avec Mme CALMET Alyson, qui a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier pour solliciter l'annulation de l'arrêté du 18 juin 2024 de la commune portant refus de permis de construire n° PC 34 214 24 H0010, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice,

Il propose de charger le cabinet AMMA AVOCATS de défendre les intérêts de la commune

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il importe de défendre les intérêts de la Commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Montpellier
- **DESIGNE** la SELARL INTERBARREAUX AMMA AVOCATS, avocats, dont le siège social est 1 rue du Pont de lattes, 34070 Montpellier, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
ROUCAYROL Guy